

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00093

ANIMATION DU QUARTIER CREATIF MANUFACTURE 2017- PARTENARIAT OPENS COP

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170221-D20170009310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170330

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

ANIMATION DU QUARTIER CREATIF MANUFACTURE 2017- PARTENARIAT OPENS COP

Le quartier créatif Manufacture, symbole de la Frenchtech fait l'objet d'actions spécifiques sur le plan économique, social et culturel. Des animations sont ainsi déployées auprès des résidents pour faire émerger des idées et des projets collaboratifs, qui ont vocation à aboutir à des expérimentations dans l'espace urbain afin de faire bénéficier les habitants des innovations produites sur leur territoire (services individuels et collectifs à la personne, nouvelles technologies numérique, efficacité énergétique...). Le quartier devient progressivement un espace unique de rencontres entre habitants, chercheurs, étudiants, industriels, avec comme lieu de référence le Mixeur.

Dans le cadre d'une convention triennale de partenariat 2015-2017, la société coopérative Openscop contribue à l'animation du quartier et développe le FabLab du Quartier Créatif : *Openfactory*. L'objectif est d'animer un atelier de fabrication qui met à la disposition de ses utilisateurs des machines-outils pilotées par ordinateurs, des outils traditionnels et le savoir-faire nécessaire pour les accompagner dans l'élaboration de leurs projets. Cette action est à destination de trois cibles :

- *Grand Public* : afin d'accroître les objectifs de sensibilisation et de liens avec les habitants du quartier Manufacture,
- *Étudiants* : afin de renforcer les liens avec les écoles du territoire et favoriser la mise en place de projet intra et inter école,
- *Professionnels* : afin de mettre en place une offre de service dédiée aux professionnels et initier les liens avec les organisations professionnelles.

Pour 2017, l'objectif est de consolider les actions engagées en 2016 afin d'atteindre un fonctionnement optimal en 2018 et de permettre à Openfactory de devenir à termes le module Fablab de la "Fabrique de l'innovation" de l'université, lors de son ouverture en 2019. Pour ce faire, deux axes prioritaires seront mis en œuvre :

- Permettre des temps d'accès gratuits (après-midi du lundi au samedi) à l'atelier partagé via le développement de formats d'animation dédiés :
 - *Electrolab* : une demi-journée par semaine, les jeudis de 13h30 à 20h30,
 - *Samedis 3D* : une demi-journée par semaine, les samedis après-midi,
 - *Opensession* : une soirée par mois pour mettre en avant des savoir-faire du quartier,
 - *Préfabrique de l'innovation* : forfait de 20 jours sur l'année pour participation à des formats non réguliers dédiés aux étudiants (workshop...),
 - *OpenPitch* : trois soirées par an. Format expérimental permettant la rencontre entre porteur de projets et partenaires (à lier avec les initiatives de soutien à l'innovation),

- *FabScan* : 50 rendez-vous de 2 heures sur l'année pour étudier avec des entrepreneurs l'intérêt du Fablab.
- Détachement d'1 chef de projet « FabManager » afin de :
 - poursuivre la mise en place des équipements (découpeuse laser, fraiseuse numérique...),
 - assurer la maintenance permanente des équipements,
 - animer certains formats réguliers,
 - mettre en place des formations spécifiques à l'utilisation des équipements du FabLab,
 - accompagnement des projets & conseils,
 - assurer le bon fonctionnement opérationnel.

Il est à noter que le projet « Openfactory » est articulé avec l'Université de Lyon dans la mesure où il a vocation à devenir le module FabLab de la « Fabrique de l'innovation ».

Inscrit au cœur du quartier créatif, le développement du FabLab devra également s'inscrire en bonne cohérence avec les acteurs constituant cet écosystème, notamment avec une participation au Comité d'animation du Quartier Manufacture.

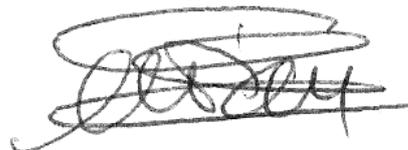
Dans ce contexte, il a été proposé de répondre positivement à la demande de subvention 2017 d'OPENSCOP pour un montant de 75 000 € dans le cadre d'un avenant à la convention de partenariat 2015 – 2017, dont le projet est joint en annexe.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 75 000 euros à OPENSCOP, au titre de l'animation du quartier Manufacture 2017, et approuve l'avenant à la convention correspondant ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant à la convention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget 2017 chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU